

**Madame Pratlong Nicole
Monsieur Authelain David
30170 Durfort et Saint Martin de Sossenac
Conseillers municipaux, Durfort et Saint Martin de Sossenac**

**Monsieur le maire
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
Mairie
35 Route du Mammouth
30 170 Durfort**

Objet:

Demande d'informations sur le parking ouvert sous l'église (parcelle N°AP 491) et les travaux du stade.

Durfort le 09 Août 2021

Monsieur le Maire,
Mesdames Messieurs les élus municipaux,

Nous avons constaté que le terrain privé situé parcelle N°AP 491 mis à disposition de la Municipalité pour le festival qui s'est tenu du 16 au 18 juillet dernier est toujours occupé par des véhicules.

En tant qu'élus, nous nous posons la question des responsabilités mises en cause en cas d'accident ou de sinistre survenant sur ce lieu: responsabilités tant de la commune que des propriétaires du terrain qui pourraient avoir de graves conséquences juridiques et financières. C'est notre devoir d'élus que de vous interpeler à ce sujet.

A notre étonnement, nous n'avons pas eu connaissance des accords passés avec les propriétaires. Y a-t-il eu depuis le 11 juin 2021 des écrits précisant les responsabilités des deux parties ? Si affirmatif, merci de nous communiquer les documents existants.

Enfin, nous nous faisons les relais d'administrés gênés par la puissance des projecteurs mis en place sur ce parking provisoire. Hormis ce problème, nous déplorons l'usage abusif d'un dispositif énergivore qui va à l'encontre de la politique des économies d'énergie engagées par la précédente Municipalité depuis des années.

Par ailleurs, nous avons constaté, ainsi que des riverains qui n'en ont pas été informés en amont, que des travaux ont démarré en date du 23 juillet 2021 sur le terrain du stade de Durfort.

Le conseil municipal de Durfort et Saint-Martin de Sossenac a voté le 19 février 2021 la délibération 2021_11. A cette occasion, le cabinet RCI Rhône Cévennes Ingénierie a été retenu pour assister la commune dans la maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement du stade.

Depuis, aucune délibération relative à l'aménagement du stade n'a été votée en conseil municipal.

Nous nous étonnons que des travaux aient démarré alors que:

- aucun projet définitif n'a été présenté en conseil municipal ni n'a fait l'objet d'une délibération. Plusieurs ébauches existaient du fait du travail préliminaire accompli par l'ancienne municipalité. Votre équipe nous avait elle-même présenté une ébauche fort différente puisque proposant des aménagements sur deux sites différents, le stade et le terrain jouxtant la crèche du village. Nous vous prions donc de nous transmettre la copie du projet définitif qui a été retenu sans que le conseil municipal soit appelé à se prononcer sur ce choix.
- aucun appel d'offres n'a été présenté en conseil municipal. Deux entreprises ont été retenues. Sur quels critères les entreprises sélectionnées l'ont-elles été? Quels sont les montants des devis et que comprennent-ils? Pourquoi le conseil municipal n'a-t-il pas été associé à la sélection des entreprises? Un appel d'offres a-t-il été publié? A quelle date? Pouvez-vous nous transmettre une copie de l'appel d'offres, des critères de sélection et les propositions des entreprises qui ont répondu à cet appel d'offres?
- le conseil municipal n'a pas été consulté pour voter le démarrage des travaux. Aucune délibération n'ayant été votée dans ce sens, nous étonnons que les travaux aient démarré.

Dans ces conditions, ces travaux pouvaient-ils légalement commencer?

Nous vous prions donc de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal ces deux points, et de nous transmettre tout document en votre possession nous permettant de prendre connaissance plus en détail de ces deux dossiers.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos cordiales salutations.

Nicole Pratlong, David Authelain